INCIDENTS
Un rapport circonstancié devra être adressé dans les 48h au Comité Régional

OBSERVATIONS MÉDICALES
Elles doivent obligatoirement être consignées par le médecin de ring en cas de KO, jet de l'éponge, défaites avant la limite (autre que par Ko). Le délégué mentionne les délais de repos sur le livret du boxeur concerné.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE

Procès verbal de BOXE ÉDUCATIVE ASSAUT

SAISON	
N° DE RÉUNION	
COMITÉ RÉGIONAL	
N° DE DEPARTEMENT	
VILLE	
DATE DE LA RÉUNION	
HEURE	
COMPÉTITION	
SALLE	
CLUB	
ORGANISATEUR	

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE

Procès verbal
de
BOXE ÉDUCATIVE ASSAUT

Références de la réunion

N° Réunion			
Saison		Date	
N° Comité		Heure	
			Pays
Lieu			
Salle			
Compétition			

Organisateur

	Numéro	Nom
Club		
ou		
Organisateur professionnel		

Encadrement de la réunion

	N° Licence	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Délégué				
Chrono				
Pesée				
Présentateur				

	N° Licence	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE J/A	APTITUDE
(1) Juge/Arbitre 1					
(1) Juge/Arbitre 2					
(1) Juge/Arbitre 3					
(1) Juge/Arbitre 4					
(1) Juge/Arbitre 5					
(1) Juge/Arbitre 6					
(1) Juge/Arbitre 7					
(1) Juge/Arbitre 8					
(1) Juge/Arbitre 9					
(1) Juge/Arbitre 10					

(1) le N° du J/A doit être reporté dans la partie du PV réservée au Jury (voir ci-dessous)

	BOXEUR Coin Rouge					BOXEUR Coin Bleu					DÉCISIONS					JURY			
	N° Licence ou nat.	Nom	Prénom	Club	Poids	N° Licence ou nat.	Nom	Prénom	Club	Poids	Phase compet	Reprises	Vainqueur	Sigle	N° Round	Arbitre	Juges J1	Juges J2	Juges J3
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
26																			
27																			
28																			
29																			
30																			